



Ville de Hem COVID19 VACCIN



QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ?

(sources gouvernementales)

Actuellement

- Les personnes âgées résidant en établissements (par exemple EHPAD, USLD),
- Les professionnels y exerçant et présentant un risque élevé (âgés de 50 ans ou plus et/ou comorbidités),
- Tous les professionnels de santé, y compris libéraux, les pompiers et les aides-à-domicile de plus de 50 ans et/ou atteints de comorbidités,
- Les personnes en situation de handicap hébergées en établissement et les personnels y exerçant âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.

A partir du 18 janvier

- Les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant à domicile pourront également se faire vacciner.
- Des personnes vulnérables à très haut risque qui devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

A partir de fin février

Les personnes âgées de 65 à 74 ans vivant à domicile

Fin du Printemps

Élargissement aux autres tranches de la population, susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement.

- Les personnes âgées de 50 à 64 ans,
- Les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire),
- Les personnes vulnérables et précaires et des professionnels qui les prennent en charge ;
- Les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos
- Et enfin le reste de la population majeure.

OU SE FAIRE VACCINER ?



- Centre hospitalier de Roubaix,
35 rue de Barbieux à Roubaix
03 20 99 30 99
- Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq,
20 avenue de la Reconnaissance
à Villeneuve d'Ascq
03 62 94 36 77
- par votre **médecin traitant** dès l'accord des autorités sanitaires.
- Pour trouver un centre de vaccination
www.sante.fr ou 03 92 04 34 71



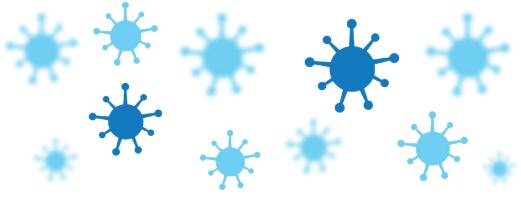
Y AURA-T-IL UN CENTRE DE VACCINATION A HEM ?

La ville de HEM et l'Association Locale des Professions de Santé de Hem, Forest-sur-Marque et Sailly-Lez-Lannoy ont fait acte de candidature auprès de la Préfecture du Nord et de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France pour qu'un centre de vaccination soit implanté à Hem. Nous sommes en attente d'une réponse.



COMMENT PROCÉDER POUR SE FAIRE VACCINER ?

Pour être vacciné dans un centre de vaccination, il faut prendre rendez-vous sur les plateformes en ligne (Doctolib ou Keldoc ou Maiia) ou par téléphone. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant.



POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

Le premier objectif de la vaccination, c'est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID-19. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins convergent pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.



LA VACCINATION EST-ELLE GRATUITE ?

Oui elle est gratuite pour tous.



LE VACCIN EST-IL OBLIGATOIRE ?

Non le vaccin n'est pas obligatoire. Le consentement de la personne à la vaccination devra être recueilli au préalable.

FAUT IL SE FAIRE VACCINER SI ON A EU LA COVID 19 ?

La décision doit être partagée avec le médecin traitant. La vaccination doit être précédée d'une consultation médicale. Le médecin vérifiera votre état de santé, d'éventuelles contre-indication et vous donnera toutes les informations nécessaires.



FAUDRA T-IL TOUJOURS PORTER UN MASQUE UNE FOIS VACCINE ?

Oui, il faut continuer à porter un masque pour éviter la contagion et protéger les autres.



JE SOUHAITE ME FAIRE VACCINER MAIS JE NE PEUX PAS ME DEPLACER

La ville de Hem étudie actuellement la mise en place de solutions en partenariat avec les professionnels de santé de Hem.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'ETRE AIDE POUR VOS DEMARCHEES,
CONTACTEZ LE CCAS DE HEM AU**

03 20 66 58 13

**SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS LIES AU VACCIN, A VOTRE ETAT DE SANTE,
CONTACTEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT.**